

Augmentation de 2,35% du nombre des élèves scolarisés

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-09-2010 21:30:06

La Secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement scolaire, Latifa Labida, a fait état d'une augmentation de 2,35% du nombre des élèves scolarisés, contre 1% au cours des cinq dernières années.

Dans un entretien publié mardi par le quotidien "Le Matin du Sahara et du Maghreb", Mme Labida a affirmé que le nombre des élèves nouvellement inscrits a enregistré également une "augmentation remarquable" de 16%.

Mme Labida a fait état également d'une amélioration des taux de scolarisation par tranche d'âge de 3,5 points pour 6-11 ans, 2 points pour 12-14 ans et 2 points pour la tranche 15-17 ans, précisant que les taux de déperdition scolaire dans les 3 cycles ont baissé de 2 points en moyenne.

Elle a également souligné une amélioration des taux de réussite au baccalauréat de 6 points et une augmentation de 3 points de la proportion des élèves orientés vers les branches scientifiques et techniques.

"Ces données chiffrées renseignent sur les efforts soutenus réalisés par l'ensemble des acteurs, mais aussi par nos partenaires", a-t-elle expliqué.

Au sujet de la formation continue des enseignants, Mme Labida a indiqué qu'en application des normes édictées par la Charte nationale d'éducation et de formation, son département a consacré en 2006 et 2007 un budget annuel de 100 millions de DH, qui a été porté à 500 millions par an à partir de 2009, date de démarrage du plan d'urgence.

Pour ce qui est du secteur privé, la Secrétaire d'Etat a précisé que ce dernier, qui joue un rôle important dans la mise à disposition de l'offre d'enseignement scolaire, a connu une importante expansion au cours de la dernière décennie et sa contribution est passée de 4% au début de la décennie à 10% aujourd'hui.

Concernant la situation sociale des personnels du ministère, Mme Labida a souligné que son département œuvre à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, conformément aux principes du plan d'urgence qui privilégie le développement professionnel par la formation et l'encadrement, une plus grande implication dans le choix et le déploiement des mesures d'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre les obstacles liés à l'exercice de la fonction dans les zones difficiles (logement, transport...).

En ce qui concerne la question des mutations, elle a relevé que "nous traitons plus de 70.000 demandes annuellement. Nous commençons en janvier et nous terminons à la veille de la rentrée", tout "en accordant la priorité absolue au rapprochement des conjoints".

MAPF